

PARTIS ET SYNDICATS ...

Il est toujours hasardeux d'extrapoler à partir de l'apparente routine syndicale. Les dernières manifestations ouvrières, occultées par les convulsions lycéennes, ne semblaient pas devoir s'inscrire au palmarès des événements historiques ou de leurs prémices.

Pourtant la reproduction des mêmes figures obligerait à constater une importante évolution du panorama syndical. Qu'il s'agisse de la Fonction publique, de la C.S.G., de certains accords d'entreprise (Bull à Angers) on observe un glissement divergent de deux continents: F.O. et la C.G.T. (entraînant parfois la C.G.C.) d'une part, la C.F.D.T. et la FEN (entraînant parfois la C.F.T.C.) d'autre part.

La "recomposition" devait coaliser la FEN et la C.F.D.T. plus quelques Autonomes mais spéculait intimement sur une cassure à F.O. qui ne s'est pas produite. Le temps n'a pas joué en faveur des recompositeurs qui démasquent leur servilité dans le rôle d'agent d'exécution des réformes gouvernementales.

Tandis que Y. Simbron, amer, lorgne vers l'Europe et le syndicalisme de cogestion allemand, M. Blondel se défend dans F.O. Hebdo de faire du pied à la C.G.T. Le secrétaire de F.O. est effectivement resté sur le terrain du réformisme traditionnel mais, sur toile de fond, les mesures rétrogrades (désindexation des salaires, largage des retraites, destruction des statuts, dénaturation de l'école, C.S.G. ...) défilent à une telle vitesse que c'est lui qui semble courir à contre-courant. Il n'y a pas lieu de regretter que les troupes de F.O. et celles de la C.G.T. se retrouvent côte à côte pour dénoncer cette offensive exceptionnelle. Un côtoiement encore trop timide pour qu'on puisse vraiment parler d'unité d'action. Il n'en faut pas davantage à Hue des Métaux F.O. pour se scandaliser alors que d'autres veulent minimiser en dépeignant Blondel comme "un Bergeron avec des décibels en plus". Les chiens aboient, la lutte des classes se poursuit.

Si l'hypothèse d'un rapprochement F.O. - C.G.T. ne procède plus aujourd'hui de la pure fiction le handicap à ce mouvement demeure la différence de nature entre deux syndicalismes et l'expérience de leurs séparations. La première et la dernière scission syndicale ont été la conséquence de la conception bolchévique exprimée notamment dans les articles 2 et 9 des "21 conditions" adoptées au 2ème congrès de la 3ème Internationale communiste en 1920:

"Toute organisation désireuse d'adhérer à l'Internationale Communiste doit régulièrement et systématiquement écarter des postes impliquant tant soit peu de responsabilités dans le mouvement ouvrier (organisation de parti, rédactions, syndicats, fractions parlementaires, coopératives, municipalités) les réformistes et les "centristes" et les remplacer par des communistes éprouvés, sans craindre d'avoir à remplacer, surtout au début, des militants expérimentés par des travailleurs sortis du rang."

et:

"Tout parti désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste doit poursuivre une propagande persévérante et systématique au sein des syndicats, coopératives et autres organisations de masse ouvrières. Des noyaux communistes doivent être formés dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme. Leur devoir sera de révéler à tout instant la trahison des social-patriotes et les hésitations du "centre". Ces noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du Parti."

La discipline mécanique animant le P.C.F a permis au Kremlin de manœuvrer la C.G.T. tantôt dans le sens d'un harcèlement susceptible d'influencer la politique étrangère des gouvernements, ce que Monatte appelait les "grèves molotov" de 1947, le plus souvent pour bloquer la montée des luttes ouvrières par une cascade d'agitations boute-feu dans le rôle d'une police Stalinienne respectueuse des accords de Yalta. Le modèle russe, "patrie du socialisme", était le phare des militants mystifiés de la C.G.T.

Aujourd'hui ce phare s'écroule, Gorbatchev s'efforce à une périlleuse restauration du capitalisme en Russie et le P.C.F. se décompose en rénovateurs, refondateurs, reconstruc-teurs... En écho l'appareil de la C.G.T. se lézarde, certains secteurs dérivent vers le P.S. et la C.F.D.T., d'autres se rapprochent de F.O.. Dans cette instabilité le P.C. a préféré maintenir Krasuki en prolongation d'activité. Certes Marchais qui invite le P.C. chinois au 27ème Congrès (même s'il en conteste les "méthodes") tient la barre et nous ne parierons ni Fiterman ni Juquin contre lui, mais nul ne peut nier que les conditions de survie de ce monde communiste aient changé.

Si l'hypothèse vraisemblable d'un regroupement ouvrier devait se réaliser il est probable que la voie empruntée serait syndicale. Encore faudrait-il que dans cette approche de sioux toutes précautions soient prises concernant l'indépendance par rapport aux partis.

Dans cet esprit l'U.D. - F.O. de Loire-Atlantique a précisé les conditions concrètes de runité d'action:

"La C.A. de l'Union Départementale réaffirme son attachement indéfectible aux principes de la Charte d'Amiens et aux dispositions de nos statuts confédéraux.

En conséquence, elle rappelle que "l'action commune de classe sur un terrain de classe commun" ne peut être efficacement organisée que par les organisations syndicales, les partis et autres organisations demeurant libres d'appeler au soutien des actions syndicales, ce qui concrètement implique, qu'en cas de manifestation intersyndicale, banderoles et mots d'ordre soient de l'exclusive responsabilité des syndicats organisateurs. Les militants des partis et autres organisations demeurant libres, à titre individuel, de distribuer leur matériel de propagande et de diffuser leur presse dans la limite où ces activités ne contribuent pas à changer le caractère de la manifestation " (7-11- 90)

La déclaration établit en préambule la distinction suivante:

'Le syndicat rassemble en dehors de toute considération politique, philosophique ou religieuse les travailleurs soucieux de défendre, face à l'état et au patronat, leurs intérêts matériels et moraux.

Le parti rassemble des citoyens en vue de lui permettre d'accéder à l'exercice du pouvoir autrement dit à la gestion de l'Etat."

Le grincement des courroies

L'expression "exercice du pouvoir" fut employée en 1936 par L. Blum qui était bien placé pour faire la différence entre la gestion de l'Etat au compte de la bourgeoisie et la "prise du pouvoir" selon la conception léniniste mise en œuvre en 1917. Mais incontestablement, étant donné le contexte, la déclaration de l'U.D. concerne tout autant les "partis et autres organisations" qui militent en perspective d'un "Etat ouvrier" ou d'une société libertaire sans Etat.

On voit mal en effet comment certains syndiqués pourraient s'arroger le privilège de brandir le drapeau de leur organisation extra-syndicale sans qu'au nom de l'égalité chacun puisse en faire autant. Ajoutons que les tares inhérentes aux partis en mal d'exercice du pouvoir peuvent éclabousser les pures organisations révolutionnaires qui sont conduites à les fréquenter dans les rubriques d'Anti-fascisme, de Paix, de Mal-logés, de Mal-nourris ... ou dans le cadre stratégique du Front Unique. Les éventuelles concessions et contorsions qu'appellent de hautes considérations tactiques concernent exclusivement ces organisations, les syndicats n'ont pas à en subir les effets dans leur rôle de défense des intérêts immédiats et concrets des travailleurs. C'est pourquoi la conclusion de la Charte d'Amiens ne suppose aucune exception :

"En ce qui concerne les organisations, le congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale" (1906)

Pour sa part le P.C.I.-M.P.T.T. vient de le confirmer en publiant la Charte d'Amiens dans un n° d'octobre d'Informations Ouvrières. Néanmoins la référence à Trotsky qui émaille le commentaire induit naturellement une interrogation : "Trotsky écrivait en 1923 : l'Internationale soutient l'autonomie réelle, vitale, des syndicats conformément à tout l'esprit du marxisme" (I.O.) Quelle autonomie? Par rapport aux états bourgeois? Sûrement. Mais une "autonomie" sérieusement conditionnée si l'on en croit cet

autre écrit de Trotsky trouvé sur son bureau en août 40 et publié par la S.P.E.L :

"Tout comme il est impossible de revenir à l'Etat démocratique bourgeois, il est impossible de revenir à la vieille démocratie ouvrière. Le sort de l'un reflète le sort de l'autre. Il est un fait certain que l'indépendance des syndicats, dans un sens de classe, dans leur rapport avec l'Etat bourgeois ne peut être assurée, dans les conditions actuelles que par une direction de la IVème Internationale. Cette direction naturellement peut et doit être rationnelle et assurer aux syndicats le maximum de démocratie concevable dans les conditions concrètes actuelles. Mais sans la direction politique de la IVème Internationale l'indépendance des syndicats est impossible" (Les Syndicats à l'Epoque de la Décadence Impérialiste - p. 12)

C'est la conception qui se dégage du Programme de Transition de la IVème Internationale de 1938 qui définit effectivement le syndicat comme "un moyen":

"Les syndicats mêmes les plus puissants, n'embrassent pas plus de 20 à 25 % de la classe ouvrière et, d'ailleurs, ses couches les plus qualifiées et les mieux payées. La majorité la plus opprimée de la classe ouvrière n'est entraînée dans la lutte qu'épisodiquement, dans les périodes d'essor exceptionnel du mouvement ouvrier. A ces moments-là, il est nécessaire de créer des organisations ad hoc, qui embrassent toute la masse en lutte: les Comités de grève, les Comités d'usines et enfin les soviets. ... Là où les ouvriers de l'entreprise dans les périodes "calmes", appartiennent déjà tous au syndicat (closed shop), le Comité (d'usine) coïncidera formellement avec l'organe du syndicat, mais il en renouvellera la composition et en élargira les fonctions. Cependant, la principale signification des comités est de devenir des états majors de combat pour les couches ouvrières que le syndicat n'est en général pas capable d'atteindre. C'est d'ailleurs précisément de ces couches les plus exploitées que sortiront les détachements les plus dévoués à la révolution. Le syndicat n'est pas une fin en soi, mais seulement un des moyens dans la marche à la révolution prolétarienne. " (La Vérité - Juin 89 - p. 22 et 23)

Un moyen qu'on peut le moment venu jeter aux orties... ou au goulag. Si le régime des soviets avait prévu un droit de cité, une place et un rôle pour des syndicats indépendants peut-être eût-il économisé à Trotsky un certain coup de piolet. C'est d'ailleurs ce que reconnaît Informations Ouvrières du 19 décembre qui, désavouant la "position traditionnelle" confirmée au congrès de 84, cite une circulaire intérieure du P.C.I. préparatoire à son prochain congrès :

"... nous avons dès 1946 reconsidéré notre position traditionnelle sur ce point et affirmé la nécessité du combat, en toute circonstance, pour l'indépendance des syndicats vis à vis de tout parti, Etat, Gouvernement, Eglise, ce qui en France a pris la forme de la Charte d'Amiens. "

(Il n'était donc pas indispensable de se réclamer de Trotsky dans le premier article).

Ces considérations suscitées par la publication de la Charte d'Amiens seraient évidemment irrecevables de la part d'imposteurs qui, prenant le coucher d'une vieille lune pour un soleil levant, présentent la restauration du capital à l'Est comme la rédemption des peuples opprimés, qui avec Mauroy stigmatisent la Charte d'Amiens comme un obstacle, qui, en instance de "*recomposition*", la foulent à chaque pas en prise directe avec le P.S. et l'appareil d'Etat, ou qui participent au congrès de la F.S.M. en symbiose avec les syndicats-courroies de transmission notamment cubains et chinois.

Anarcho-syndicalisme ou syndicalisme révolutionnaire ?

Ce thème récurrent de l'indépendance des syndicats par rapport aux partis est une caractéristique de la tradition ouvrière française, même quand les déclarations de principe inscrites aux statuts des centrales restent des références de pure forme.

Le discrédit des partis en exercice de pouvoir, convaincus de scandaleuses corruptions, disqualifiés par l'expérience démoralisante du gouvernement de la gauche, communément boudés par deux tiers d'électeurs, redonne au moment où s'ouvrent des perspectives de reclassement syndical un relief particulier à cette question de l'indépendance. Pourtant l'actualité politique, expression de la crise politique du régime, ne doit pas divertir du débat de principe tel qu'il anima le mouvement ouvrier en France dès sa naissance.

Avant l'unification des diverses fractions socialistes dans la S.F.I.O. (1905), avant le congrès constitutif de la C.G.T. (1895), naissaient la même année 1886 la Fédération des syndicats et la Bourse du Travail de Paris prélude à la création en 1892 de la Fédération des Bourses du Travail. Voici ce qu'écrivait traitant de cette période F. Pelloutier dans son histoire des Bourses du Travail:

"... le fossé se creuse de plus en plus entre le Parti (Parti Ouvrier Français) et les associations ouvrières. De temps à autre quelque socialiste avisé préconisait l'entente; mais la faillite chaque jour de plus en plus évidente des sectes politiques et les dissentiments qu'introduisirent dans les syndicats les discussions sur l'action électorale détournèrent ceux-ci d'un rapprochement dont ils pressentaient confusément qu'ils seraient les victimes; et quant aux chefs du Parti, ils prétendaient que les syndicats leur fussent subordonnés, l'émancipation économique, disaient-ils devant être non la cause mais la conséquence de l'affranchissement politique. Et c'est ainsi qu'allèrent rester distincts, pour devenir plus tard antagoniques, les efforts accomplis par les deux formes de l'organisation prolétarienne". (Histoire des Bourses du Travail - Publications gramma - p.102)

Et il explique la courte carrière de la Fédération des syndicats:

"Les congrès de la Fédération, organisée toujours dans le même lieu et à la même époque que les congrès politiques du Parti ouvrier français, dirigés par les mêmes leaders, n'avaient d'autre objectif que d'augmenter le lustre de cette école, en laissant croire que les syndicats représentés fussent en même temps adhérents au Parti. De là vient que les réunions fédérales annuelles ne s'entretenaient jamais que des questions déjà inscrites dans le programme du Parti ouvrier et se bornèrent à confirmer les solutions par trop simples qu'il en avait données. La Fédération des syndicats était donc vouée à la dissolution."(op. cit. p. 111)

Ces lignes écrites 5 ans avant l'adoption de la Charte d'Amiens par la C.G.T. témoignent de la volonté des anarchistes et de la majorité des syndicalistes de protéger de l'emprise des partis politiques les syndicats dès leur création. Pelloutier évoque même, au-delà d'un souci d'indépendance, un antagonisme entre les deux formes d'organisations.

L'histoire, coutumière de l'omission, n'a pu escamoter le nom de Pelloutier dont l'œuvre fulgurante a marqué le mouvement ouvrier. Avec lucidité il avait compris l'importance de la dimension interprofessionnelle dans l'éveil de la conscience de classe; *"cette conscience, la Fédération (des Bourses) seule pouvait la leur donner"* remarque Pelloutier qui faisait adopter le principe de la grève générale au congrès socialiste de l'Ouest en 1892.

Il justifie ainsi la reconduction des mandats syndicaux :

"Vous n'avez pas le droit, tandis que l'Etat concentre ses moyens de défense, d'éparpiller les vôtres, parce que ce sera toujours à l'heure où une pratique, difficile à acquérir aura rendu les membres sortants de notre Comité aptes à remplir leur tâche, qu'il faudra leur donner des successeurs et recommencer l'apprentissage administratif". (op. cit. p. 238)

Résolument fédéraliste il commente le fonctionnement du Comité fédéral des Bourses du Travail:

"L'absence de despotisme collectif qui caractérise la Fédération se manifeste encore plus vivement dans les projets émanant de l'initiative du Comité fédéral... Ce ne sont, même en l'état d'achèvement où ils sont portés, que des indications, que les Bourses du Travail restent maîtresses d'utiliser dans la mesure où le leur permettront les circonstances de temps et de lieu... ainsi, les bourses entre elles, Comité à l'égard des Bourses ne sont que des intermédiaires, se fournissant mutuellement les moyens théoriques et pratiques de se développer... Mais il convient de le répéter, jamais renseignement ou indication fournis par le Comité ou par le congrès annuel n'ont été considérés comme obligatoires; et c'est incontestablement à cette liberté d'examen et de choix, à cette variété des méthodes, à cette faculté qu'a chaque Bourse de s'adapter à son milieu, qu'est dû le développement extraordinairement rapide de ces institutions." (op. cit. p 244)

A cette époque d'exploitation sauvage n'existait aucune couverture sociale et les Bourses constituaient *"un merveilleux réseau d'institutions à bases mutualistes"* allant d'agences pour l'emploi à l'enseignement

technique en passant par diverses caisses de secours. Ces activités, répondant à de cruels besoins matériels, n'étaient pas exemptes d'illusions proudhoniennes concernant les perspectives mutualistes quand Pelloutier parle "*d'établir patiemment et silencieusement une série d'institutions économiques socialistes ayant pour conséquence d'éliminer mécaniquement les institutions capitalistes correspondantes*". Il salue ainsi l'interférence du mouvement syndical et du mouvement coopératif :

"De ce jour (après la fondation de la Verrerie Ouvrière), les sociétés coopératives ne cessèrent de témoigner leur sympathie aux syndicats et de leur côté les syndicats se consacrèrent au développement des sociétés coopératives, tant dans le domaine de la production que dans celui de la consommation", (op. cit. p. 224)

Illusions nettement confirmées dans ce passage concernant la vocation des Bourses du Travail:

"Elles confirment qu'elles pourraient élaborer dès à présent les éléments d'une société nouvelle, et à l'idée déjà ancienne en leur esprit que la transformation économique doit être l'œuvre des exploités eux-mêmes, s'ajouta l'ambition de constituer dans l'Etat bourgeois un véritable Etat socialiste (économique et anarchique), d'éliminer progressivement les formes d'association, de production et de consommation par des formes correspondantes communistes. " (op. cit. p. 249)

Encore doit-on pondérer l'interprétation de la pensée de Pelloutier par cette précaution affirmée de se situer sur le terrain de la lutte des classes:

Ce qui distingue les services de mutualité des Bourses du Travail de ceux des sociétés de secours mutuels proprement dites, c'est d'une part, la suppression de toute condition d'âge et de santé, ces services étant considérés non comme des moyens d'auto-protection contre les accidents de la vie, mais comme des moyens de résistances..., d'autre part, leur limitation aux syndiqués, conséquence du motif précédent et consécration éclatante, car on ne se serait pas attendu à la rencontrer dans l'ordre mutualiste, du principe de la division en classes, admis aujourd'hui et scrupuleusement appliqué par toute la fraction "organisée" du prolétariat." (op. cit. p. 177)

Précision qui l'oppose nettement aux actuels mouvements auto-gestionnaires et alternatifs. De même on ne saurait bâtir trop d'exégèses sur l'angélisme du militant révolutionnaire Pelloutier qui écrit par ailleurs:

"Les syndicats révolutionnaires persistaient à croire que le salut social, loin de résider dans la prise de possession du pouvoir politique par la voie parlementaire, se trouvait dans la destruction violente de l'Etat..." (op. cit. p. 105)

et qui compte parmi les moyens d'action :

"... la grève, c'est à dire le refus par les ouvriers de louer leurs bras ou leur intelligence à des conditions qu'ils jugent désavantageuses; la violence, enfin qui seule peut mettre un frein à la violence ." (op. cit. p. 200)

Quant aux destins respectifs promis aux syndicats et aux partis, il s'en explique en citant un rapport du Vème congrès des Bourses du Travail titré "le rôle des Bourses du travail dans la société future":

Va-t-on, sur la question de la production, de l'échange et de la consommation dans la société future échafauder un nouveau plan, créer une nouvelle doctrine ? Ou bien tenant compte du rôle important qu'auraient à jouer les Bourses du Travail actuellement si leurs ressources leur permettaient partout leur complet développement, va-t-on transporter ces organisations, perfectionnées au dernier degré, au lendemain d'une transformation sociale ? Il nous semble, à nous, qu'il est préférable pour l'instant d'envisager la question sous cet aspect...

Chaque métier est organisé en syndicat; chaque syndicat nomme un conseil que nous pourrions appeler conseil professionnel du Travail; ces syndicats sont à leur tour fédérés par métier, nationalement et internationalement" (op. cit. p. 249 et 251)

et il cite un rapport du Comité fédéral qui assigne à l' "*Association ouvrière - cette expression désignant, avec le syndicat la coopérative et toutes les institutions dérivées de ces deux groupes fondamentaux*",

les tâches de productions, d'échanges, de distributions, concluant: *"les groupes corporatifs sont les cellules de la Société Fédéraliste prochaine"*.

Il apparaît donc que dans ce système idéal, où tout baigne dans l'huile libertaire, les tâches de gestion seraient exclusivement confiées aux Fédérations de syndicats, éventuellement aux coopératives, sous l'égide des Bourses du Travail. C'est la thèse du syndicalisme révolutionnaire dont on retrouve la trace dans cette phrase de la Charte d'Amiens:

"Le congrès... considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale."

Cette conception, on le voit, ne réserve pas aux partis et autres organisations, telle qu'une Fédération anarchiste, une place plus précise que le système des soviets évoqué tout à l'heure n'en réservait aux syndicats.

Le dépérissement des syndicats

Cette thèse qui a divisé les militants se réclamant de l'arnacho-syndicalisme repose sur un dangereux postulat : la perfection d'un système où les travailleurs n'auraient plus besoin d'une arme syndicale de défense, indépendante des organismes gestionnaires. Les syndicalistes de l'époque ne pouvaient tout prévoir, ne serait-ce que le pluralisme syndical qui transforme chaque Bourse du Travail en plusieurs Unions départementales et locales. Que dans la société future, quelles que soient les précautions formelles, les syndicats se bureaucratisent, que les Fédérations se considèrent comme les propriétaires de l'industrie qui les concerne, que des options idéologiques ou des privilèges bureaucratiques viennent contrarier les intérêts matériels des travailleurs et l'on se retrouve dans un système corporatiste laissant ces derniers singulièrement démunis. L'Etat français de Vichy fonctionnait sans parti et Mussolini s'est réclamé du syndicalisme révolutionnaire, notamment de G. Sorel, qui s'en flattait. Il serait absurde autant qu'ignoble d'imputer à Pelloutier la préface rédigée par Sorel d'une édition posthume de l'Histoire des Bourses du Travail (où celui-ci insiste sur le caractère "services" de ces institutions et la nuisance des Internationales), mais on n'alerte jamais assez sur les risques de dérives que comporte l'attribution de responsabilités gestionnaires aux syndicats.

On opposera que le syndicalisme révolutionnaire, s'il conteste quelque peu leur utilité, ne va pas jusqu'à interdire les partis et que ceux-ci pourraient jouer à leur tour le rôle de garde-fou et de défense des travailleurs. C'est oublier que le recrutement des partis (du latin *partire*: partager), qui s'écrivent désormais au pluriel, se fonde sur des choix théoriques, philosophiques et idéologiques, que les partis ne regroupent par définition que des *"parties"* de la classe ouvrière, que l'unification de leurs actions est encore plus problématique que celles des syndicats, que la grève enfin, arme ultime des travailleurs, se réalise plutôt sur les lieux de travail que dans des salles de réunions.

Il nous semble hautement préférable que les divers programmes et options, les *"choix de société"*, soient présentés et discutés avant les élections aux conseils (ou soviets) communes et différentes institutions gestionnaires où les élus anarchistes et les autres, à visages découverts, confronteront leurs points de vue et construiront des projets. Quant aux syndicats indépendants, en dehors des structures gestionnaires, ils continueront *"sur le terrain économique"* à juger du bilan en fonction des conditions matérielles des travailleurs et à réagir en conséquence.

Le principe centraliste en système socialiste a fait les preuves de ses effets tragiques. Celui du fédéralisme reste le recours. Il permet le pluralisme non seulement des organisations mais aussi des structures. Il n'est pas seulement d'associations, il est aussi de superpositions. Il permet une approche décrispée du rapport entre partis et syndicats dont la définition des rôles respectifs détermine la construction et le succès d'une nouvelle Internationale. Pour théorique qu'il soit le débat n'est ni artificiel ni abstrait. L'actualité mondiale a montré que les événements bousculent parfois l'Histoire et les hommes qui la font. Il faut alors penser vite, mieux vaut avoir réfléchi avant.

De plaisants sceptiques s'interrogeront sur la nécessité de maintenir des syndicats dans une société où ils s'étioleraient faute de grain revendicatif à moudre et de menace dont préserver les travailleurs. Qu'on en fasse donc l'expérience. En 1917 Lénine avait promis le *"dépérissement de l'Etat"*. Nous préférons parier sur le dépérissement des syndicats.